



Les 5 règles d'or à respecter lors de votre transport

- Règle n°1** : LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE
- Règle n°2** : L'ACCES A L'AVANT DU VEHICULE EST INTERDIT
- Règle n°3** : LA DESINFECTION DES MAINS EST OBLIGATOIRE A CHAQUE MONTÉE DANS LE VEHICULE
- Règle n°4** : L'ACHAT DE TITRES DE TRANSPORTS EN ESPECES A BORD DU VEHICULE EST SUSPENDU JUSQU'À NOUVEL ORDRE
- Règle n°5** : LE NOMBRE DE VOYAGEURS SERA LIMITÉ A 2-3 PERSONNES PAR VEHICULE (selon la configuration des véhicules)

Ces mesures sont destinées à garantir votre sécurité et celle de votre conducteur-accompagnateur.

La responsabilité de chacun est essentielle à la reprise de notre activité dans les meilleures conditions.

En cas de non-respect de ces mesures, le conducteur se verra contraint de refuser votre prise en charge au sein du véhicule.